



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 15 	<p>L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Vialavert (LE BEZ).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>28 février 2022</p>	<p>Etaients présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ et Anne-Lise SAUTEREL</p> <p>Absents excusés : André CABROL, François BONO et Daniel VIDAL.</p> <p>Alain CABROL a été désigné secrétaire.</p>

Délibération N° 2022-10 – Convention OPAH

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'OPAH des Hautes Terres d'Oc s'est terminée en début d'année 2021, après cinq ans d'opération. Le territoire souhaite solliciter une nouvelle OPAH. Pour cela, l'ANAH a demandé l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle. Le Président rappelle le calendrier et la méthodologie d'élaboration (réalisation de l'étude en interne par Hautes Terres d'Oc, externalisation d'une partie relative aux logements et habitats indignes). Les communautés de communes sont juridiquement les maîtres d'ouvrage de l'étude pré-opérationnelle et de la future OPAH. La communauté de communes mandataire est la CC Sidobre Vals et Plateaux.

Le PETR des Hautes Terres d'Oc a rédigé le projet de convention pour la future OPAH. Des échanges techniques ont eu lieu avec les ANAH 81 et 34. Des avis (DREAL, CLAH) sont en cours de sollicitation. La mise à disposition au public du projet de convention a débuté le mercredi 2 mars 2022, et ce pour une durée d'un mois.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE que le PETR des Hautes Terres d'Oc soit en charge de l'animation et du suivi de l'OPAH
AUTORISE le Président à signer la convention annexée à la présente délibération
AUTORISE le Président à signer tous actes afférents à cette démarche, à procéder à toutes formalités liées à la nouvelle OPAH et à transmettre les documents nécessaires à l'ANAH

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 081-200052660-20220307-202210-DE

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 7 mars 2022

Le président,
Jean-Marie FABRE.

